

REUNION DAP RELATIVE A L'IFO 2023

Pantin, le 19 avril 2023

L'**UFAP UNSa Justice** vous informe qu'une réunion relative à l'indemnité de fonction et d'objectif (IFO), s'est tenue ce mardi 18 avril 2023. Cette réunion s'inscrit dans la continuité de la réforme historique de notre Organisation en faveur la filière de la chaîne de commandement. Dans le cadre de la Programmation de La Loi de Finance 2023, 1,6 M € de crédit était dévolu à la revalorisation de l'IFO des Officiers et des CSP.

L'Administration nous a donc présenté les propositions d'évolution des montants des IFO perçues par l'ensemble des Officiers et des Chefs de Service Pénitentiaire. Les mesures présentées permettent les revalorisations suivantes en fonction du poste occupé :

- Revalorisation de l'ordre de 15 à 16% pour les Officiers (augmentation de 288 à 640€/an)
- Revalorisation de 23 à 25 % pour les Chefs de Service de Classe Normal et Hors classe (Augmentation de 557€ à 1204€/an)
- Revalorisation de 16 à 19 % pour les Chefs de Service de Classe Exceptionnelle

Au regard de la présentation faite en séance, des réajustements ont été faits suite aux différentes observations portées. A ce titre, l'annexe portant sur les montants attribués aux différentes fonctions occupées nous seront transmis en début de semaine prochaine. Ces revalorisations étant inscrites dans le cadre du PLF 2023, elles seront rétroactives au 1^{er} janvier 2023.

La DAP nous a informé qu'il resterait une enveloppe non consommée de 0.5M€, après ces revalorisations des montants de l'IFO mensuelle. Pour répondre à une demande des DISP, elle souhaiterait l'affecter dans les modulations indemnitaires de fin d'année, car d'après nos interlocuteurs, actuellement les crédits dévolus étaient insuffisants. L'**UFAP UNSa Justice** a fait savoir que les critères d'attribution de cette modulation, trop souvent subjectifs par certains chefs d'établissement, allait créer des incompréhensions, insatisfactions pour de nombreux officiers et CSP ainsi que des crispations au sein des structures.

Pour ces raisons, l'**UFAP UNSa Justice** souhaite que cette enveloppe soit utilisée pour relever les montants d'IFO versées mensuellement, qui seraient ainsi pérennisées dans le temps, ce qui ne sera pas le cas de l'enveloppe dédiée aux modulations indemnitaires de fin de gestion.

L'**UFAP UNSa Justice** vous tiendra informée des arbitrages définitifs de la DAP concernant la revalorisation de l'IFO.

La secrétaire nationale
Eléonore SCHREINER